

Jean Daligault – Une passion

un homme hors du commun

Jean Daligault est quelqu'un d'exceptionnel. Il est né à Caen, le 8 juin 1899. Ses propres mots illustrent sa personnalité: *"Je suis né avec un pied dans un siècle et un peton dans l'autre."*^{1[1]} Au cours de sa vie il se retrouve en permanence dans des situations qui le placent entre plusieurs chaises.

La Première Guerre mondiale permet à ce passionné des nouvelles technologies de se doter d'un énorme savoir faire dans les techniques et les pratiques des services de renseignements. Il ne va jamais parler de cette expérience... En 1925, Jean Daligault est ordonné prêtre. Considéré par ses contemporains comme *"prêtre atypique"*, il fréquente les bistros, il bricole sa propre voiture et un bateau qu'il nomme *"Pax"*; il aime les voyages et se montre un fanatique du cinéma. Tout le monde le décrit comme intelligent et généreux. Autodidacte, il s'apprend lui-même les techniques de la peinture et de la sculpture.

Mais, rien ne passionne Jean Daligault plus que sa liberté. Dès le début, cet homme difficile à cerner se déclare ouvertement anti-nazi. Les anecdotes autour de ce non-conformiste sont nombreux. La famille Guégan figure parmi ses amis les plus intimes. Yvonne Guégan raconte: *"... il pouvait (...) se lancer dans quelque loufoquerie parodique: entrer brutalement dans l'atelier, en faire deux fois le tour au pas de l'oie dans sa grande soutane, tendre le bras en parodiant le salut hitlérien pour dire bonjour au chevalier en claquant les talons, se mettre deux doigts sous le nez en guise de moustaches et se lancer dans un discours loufoque en allemand avec gesticulations, cris, vociférations et syllabes rauques."*^{2[2]}

^{1[1]} Dorrière, Christian: *L'abbé Jean Daligault – Un peintre dans les camps de la mort*, Les Editions du Cerf, Paris, 2001, p. 15

^{2[2]} ibidem: Témoignage de Mademoiselle Yvonne Guégan sur les années 1940-1941, p.58

Or, personne ne le soupçonne de mener une double vie, comme Résistant actif de la première heure. Il est en contact avec le réseau de résistants de l'"*Armée Volontaire*". Ce n'est qu'au bout de plusieurs mois de recherches intenses que les occupants arrivent à mâter le mouvement. L'abbé Jean Daligault est fait prisonnier le 31 août 1941. Après des mois de tortures, les dents cassés par ses tortionnaires, il tombe sous la coupe du décret "*Nuit et Brouillard*". Le 11 octobre 1942 il est emmené au camp de Hinzert.

le décret "*Nuit et Brouillard*"

Le décret du 7 décembre 1941 permet au chef d'Etat-Major de l'armée allemande, Wilhelm Keitel d'intensifier la répression armée pour venir à bout des mouvements de résistance de plus en plus virulents dans les pays occupés de l' Europe de l'Ouest. Cette mesure frappe essentiellement la France, où la Résistance est particulièrement active.

La peine de mort est décrétée contre toute personne mêlée à des activités clandestines par un tribunal militaire exceptionnel. L'exécution doit se faire dans le délai d'une semaine à partir de la prononciation de la sentence. Quand l'affaire est jugée plus grave, l'accusé est transféré en Allemagne, où il sera jugé par un tribunal d'exception ("*Sondergericht*") ou par un tribunal du peuple ("*Volksgerichtshof*"). Les personnes inculpées sont laissées dans le doute pour ce qui est de leur sort. Les prisonniers "*NN*" ("*Nacht und Nebel*") sont destinés à se perdre dans les brouillards et les ténèbres de l'histoire. Ni leurs familles, ni leurs amis ne sont informés. Les contacts se rompent, le condamné n'est plus...

A part quelques exceptions, les Luxembourgeois échappent au fauchage du décret "*Nuit et Brouillard*". C'est sans dû au fait que la logique allemande du "*Heim Ins Reich*" veut que le Luxembourg soit considéré comme une partie intégrée à l'empire hitlérien. Pour museler l'esprit d'indépendance de la population du Grand-Duché, les nazis recourent à d'autres "*méthodes*": les caves de la *Villa Pauly*, siège de la *Gestapo*; les camps de rééducation ("*Umerziehungslager*"); les camps de concentration; la cour martiale ("*Standgericht*") et la déportation de familles entières en Europe de l'Est. ("*Umsiedlung*") Enfin, l'occupant force les jeunes à entrer dans le service de travail obligatoire ("*Reichsarbeitsdienst*") et à porter l'uniforme allemand ("*Wehrpflicht*").

Pour nos voisins français, le décret "*Keitel*" devient vite une triste réalité. La procédure reste la même jusqu'en 1943. Les victimes passent d'abord par le *Sonderlager Hinzert* et souvent par la prison de *Trèves*. Ensuite, ils sont conduits à *Cologne* ou à *Wittlich*, où ils sont jugés, sans qu'ils n'aient droit à une défense. La sentence est le plus souvent collective. Les condamnés à mort attendent l'exécution à *Rheinbach* (près de *Euskirchen*), où ils sont informés du refus de leur recours en grâce. C'est à *Cologne-Klingelpütz* que les condamnés sont décapités à la guillotine. Il se peut qu'une peine d'emprisonnement soit décidée. Elle est subie à *Slonsk* en Pologne. Les acquittements sont plutôt rares. Mais ils témoignent du profond cynisme des Allemands: un prisonnier acquitté est confié à la *Gestapo*. Ceci équivaut à une sentence de mort: la police secrète les destine à un camp de concentration.

A cause des bombardements alliés, cette machinerie infernale est déplacée au cours de 1943 à Breslau. A partir de ce moment, le camp de Hinzert perd son importance comme camp de transit. Natzweiler-Struthof en prend la relève. Il faut attendre le mois de septembre 1944, pour que la Wehrmacht annule le fameux décret de Keitel. Les prisonniers "NN" qui sont encore en vie sont répartis sur les différents camps de concentration. La majorité d'entre eux sera liquidée avant la libération. Jean Daligault fait partie de ces déshérités.

Un calvaire sans merci

Malgré la stricte interdiction de toute forme de communication avec l'extérieur, l'abbé Daligault témoigne. Malgré les pires supplices, il réalise des œuvres fortuites, des sculptures en bois ou des peintures au charbon. Ainsi, le numéro de matricule "*5316*" fait une projection de ses propres misères et de celles de ses camarades. "*C'était un homme étrange. Un artiste dans une galère. Vous imaginez Van Gogh à Hinzert ?*" 3[3] Ce sont les mots d'un de ses codétenus. Ces derniers sont nombreux à s'apitoyer de ses souffrances. En effet son comportement provocateur fait que ses gardiens, les *kapos*, les *SS* et les chiens s'acharnent sur lui. La tuberculose ronge son corps amaigri. Il semble avoir perdu tout espoir.

3[3] *ibidem*: témoignage de Jean-Baptiste Cartier, p. 123

Pendant son incarcération à *Hinzert*, il rencontre des prisonniers luxembourgeois. Ces derniers s'occupent de lui. Ils partagent souvent leur ration alimentaire avec lui. En signe de reconnaissance, il leur fait cadeau de quelques-uns de ses petits chefs-d'œuvre confectionnés en cachette. Les détenus courent de très grands risques, puisqu'il est défendu de posséder des objets témoignant des atrocités nazies dans les camps. C'est ainsi que Lucien Wercollier reçoit une petite sculpture en bois représentant la punition surnommée "châtiment". Deux prisonniers ligotés de leurs mains sur le dos y sont représentés. Il s'agit de la punition la plus redoutée. Il se peut que cette torture dure plusieurs heures sous un soleil brûlant ou un froid glacial. Lucien Wercollier réussit à trafiquer la statuette hors de l'enceinte du camp. Il la ramène chez lui en 1943. Il est parfaitement conscient des risques qu'il court, lorsqu'il dit: "*C'était interdit de faire la sculpture. J'aurais été liquidé si les Allemands m'avaient trouvé en possession d'un tel objet qui dénonçait leurs pratiques.*"^{4[4]}

En fait, Jean Daligault réussit à briser le silence imposé de force sur le sort des prisonniers "*NN*". Il touche la barbarie nazie à son point faible: le témoignage! C'est David contre Goliath...

Mais le calvaire de l'abbé Jean Daligault est loin d'être fini. Le 22 mars 1943 il est incarcéré successivement à *Trèves*, à *Wittlich*, à *Cologne*, pour retourner en fin de compte à la prison de *Trèves*, où il va demeurer du 8 septembre 1943 au 18 août 1944. Le tribunal du peuple n'a pas jugé Daligault! Jusqu'aujourd'hui ceci reste un mystère. De plus les gardiens de prison tolèrent son activité artistique. Ils finissent même par lui passer des commandes et parfois même des ustensiles comme des couleurs etc.. Mais, Jean Daligault n'a jamais fléchi. Il a gardé le secret absolu sur ses activités et ses camarades de Résistance. Les Nazis finissent par l'emprisonner à *Munich-Stadelheim*, pour le déporter au camp de *Dachau*, le 28 avril 1945. Le même jour il est assassiné d'une balle dans la tête. Le lendemain des soldats américains "libèrent" *Dachau*.

Le talent d'artiste autodidacte du "*prêtre atypique*" se vaut surtout dans la deuxième phase de sa captivité. Il utilise tout ce qu'il peut trouver et en fait une matière première pour réaliser un témoignage hors du commun. La rouille des tuyaux, les cloques de peinture, les échardes de bois, la chaux ou le moisi des murs, le savon, les bouts de papier de journal ou encore des pailles de sa paille et même sa soupe se transforment en outils et ustensiles à un art désespéré. Assez souvent Jean

^{4[4]} ibidem: témoignage de Lucien Wercollier, p.122

Daligault "peint" de mémoire, des scènes de son arrestation à *Hinzert*. D'ailleurs nous devons, le legs de ses oeuvres les plus expressives. Grâce au courage de l'aumônier de la prison de *Trèves*, l'abbé Jonas, un anti-nazi convaincu, le témoignage de Jean Daligault, qui reste une œuvre inachevée, échappe à l'anéantissement par la dictature et par la guerre.

un témoignage de dimension universelle

Le témoignage de Jean Daligault est un témoignage original et particulièrement précieux. De façon universelle, tout acte de témoigner est important. En 2000, le "*Stockholm international Forum on the Holocaust*" souligne l'obligation civique d'un chacun d'entre nous quant au devoir du mémoire face à l'indicible: "*The unprecedented character of the Holocaust will always hold universal meaning.*" Les souffrances et les injustices que des hommes fanatisés par une idéologie raciste et belliqueuse déchaînent contre l'Humanité toute entière dès les années '30, demeurent dans leur nature et dans leur étendue uniques. Elles prennent de ce fait une dimension paradigmatique.

L'"*univers concentrationnaire*" correspond à une gigantesque entreprise, légitimée par l'Etat allemand et gérée de façon bureaucratique, rationnelle et industrielle. La finalité de ce système absolument perverti est de liquider de façon radicale et totale les ennemis politiques, les homosexuels, les handicapés, les témoins de Jéhovah, les Sinti et Roma et avant tout les Juifs, ravalés impitoyablement au rang de "*sous-hommes*" ("*Untermenschen*").

C'est en commémorant que nous échappons non seulement à l'indifférence pour les souffrances du passé, mais encore pour les souffrances contemporaines. La ségrégation sociale, la xénophobie, le racisme sont des réalités politiques, des thématiques abordées dans le monde contemporain. Cultiver la mémoire de la *Shoah*, c'est donner aux jeunes d'aujourd'hui les moyens de prévenir toute forme de récidive.

L'évolution politique récente en Europe Occidentale est plutôt alarmante. Partout les partis populistes gagnent en influence. Loin de les ignorer, il faut chercher à comprendre pourquoi leurs protagonistes connaissent un tel succès. Les dernières élections présidentielles en France sont l'expression de la vulnérabilité de nos

systèmes démocratiques. En Suisse et en Autriche au-delà de 20 % des électeurs soutiennent le vocabulaire xénophobe et agressif des groupements populistes. En Allemagne des hommes politiques osent franchir le pas et lancent un débat insensé et ignominieux autour de l'antisémitisme. Expliquer aux adolescents, quels sont les dangers de telles idées; leur montrer que nos valeurs démocratiques ne sont pas des acquis; les inciter à défendre nos libertés et à remplir nos devoirs civiques, tels sont les postulats éducatifs au sein de la société multiculturelle du 21^{ème} siècle.

Il devient d'autant plus important de cultiver notre "*devoir de mémoire*" face à l'"*innommable*" que le terrorisme a revêtu une dimension nouvelle et accablante depuis le 11 Septembre 2001. Les relations internationales en sortent complètement bouleversées. "*La Shoah, ce n'est pas le passé, mais le présent...*"^{5[5]} affirme l'historien Yehuda Bauer. La tragédie du peuple juif concerne également le monde occidental. L'Holocauste doit être un "*avertissement universel pour toute l'Humanité*"^{6[6]}.

Cette catastrophe est une crise de l'Occident, un véritable collapsus de nos systèmes de valeurs, correspondant à une rupture de civilisation. Il ne faut pas oublier que le "*Crime*" est commis dans un monde organisé, structuré, "*normal*". Cette tragédie humaine est engendrée par l'obsession raciale d'un régime politique radical. Or, les porteurs de ces idées sont les représentants de la République de Weimar, qui est une des démocraties les plus avant-gardistes de l'Europe des années Trente. C'est bien la démonstration que le progrès intellectuel et scientifique loin de nous protéger contre les totalitarismes, peut par contre tourner au contraire.

Un "devoir de mémoire" pour le peuple luxembourgeois

En novembre 2002, le symposium de la *Claims Conference* (*Conference on Jewish Material Claims against Germany*), qui depuis 1951 ans s'occupe du dédommagement financier des Juifs persécutés, essaie de redéfinir la commémoration face à la "*nouvelle donne*" internationale. Cette rencontre honore également le rôle du Grand-Duché de Luxembourg. En effet, le 10 septembre 1952,

5[5] Bauer, Yehuda: Hitlers islamistische Erben, in: Jüdische Allgemeine, Nr.24/02, 21.11.02

6[6] idem

l'Etat d'Israël et la République Fédérale d'Allemagne signent dans la mairie de Luxembourg-Ville deux protocoles baptisés "*accord de réparation*"

("*Wiedergutmachungsabkommen*"). Les négociateurs stipulent le paiement d'un dédommagement de 3,45 milliards de DM. Le monde a choisi le territoire neutre du Luxembourg pour y faire un premier pas de rapprochement après le "*judéocide*"^{7[7]}. C'est un signe de confiance et de reconnaissance très encourageant pour un petit peuple qui vient d'être durement mis à l'épreuve par l'occupation nazie.

Le Grand-Duché de Luxembourg est conscient de ses responsabilités à l'égard des victimes de la *Shoah*. Le calvaire de Jean Daligault et les calvaires de maints ressortissants du Grand-Duché se recourent. "*Shoah*" ou "*Holocaust*" réclament l'unicité et l'universalité! Réfléchir sur la *Shoah*, c'est se confronter à l'inimaginable. Mais réfléchir sur la *Shoah*, c'est aussi se confronter à une tragédie nationale. Pour le peuple luxembourgeois les noms de *Hinzert*, de *Cologne-Klingelpütz*, de *München-Stadelheim* et de *Slonsk* marquent à jamais sa "*mémoire collective*". Guillaume Siedler de *Tétange* est le premier Luxembourgeois à être décapité à *Cologne-Klingelpütz*, le 15 mai 1942. *Slonsk* est le lieu où 91 réfractaires luxembourgeois sont massacrés le 31 janvier 1945. 1587 Luxembourgeois sont internés dans l'enfer du camp de *Hinzert*.

Même si la Seconde Guerre mondiale permet de souder la nation luxembourgeoise une fois pour toutes et parachève en ce sens le processus de formation d'une nation, la plaie laissée par quatre ans d'occupation nazie dans le "*sub-conscient national*" est considérable. Le bilan humain est effrayant. Pratiquement un tiers des Juifs habitant le territoire luxembourgeois en 1940 disparaissent. Environ 2 % d'une population totale de 300000 habitants sont morts durant la Seconde Guerre mondiale. Plus de 4000 Luxembourgeois, soient 1,3 % de la population totale, sont déportés dans un camp de concentration. Plus de 14700 jeunes, hommes et femmes, entre 18 et 25 ans, sont enrôlés de force dans le service du travail obligatoire et dans la "*Wehrmacht*". 3208 ne survivent pas. Il ne faut pas oublier les nombreux enfants qui ont perdu un ou deux parents...

7[7] Mayer, Arno J.: Memory and History: on the poverty of remembering and forgetting the judeocide, in: Gavroglu K. et al. (eds.): Science, Mind and Art, p. 385-400

Par dessus tout, on estime que 3,1% des Luxembourgeois se soient engagés dans la Résistance et que presque autant aient collaborés. Des chiffres fiables ne pourront être présentés qu'à l'issue de recherches approfondies de ce chapitre épineux de l'histoire nationale. Nous pouvons d'ores et déjà être d'accord avec les historiens qui affirment: "*Retenons toutefois que la collaboration et la résistance sont le fait de minorités, tant il est vrai que la grande majorité des peuples n'est pas née pour l'héroïsme*"^{8[8]}. Il appartient aux historiens de faire une analyse scientifiquement fondée de cette période agitée. Cette étude doit respecter à la fois le contexte de l'époque et veiller à rester objective. *Sine ira et studio*, c'est la *conditio sine qua non* de toute historiographie sérieuse. Se lancer par contre dans un *discours public* - plutôt qu'un débat – qui puise ses forces dans des rancunes personnelles, dans des émotions médiatiquement exploitées et dans une argumentation spéculative et narrative risque de nous faire dévier de notre tâche essentielle, qui est de garantir la paix sociale aux futures générations.

Un avertissement à la postérité

Les générations futures devront veiller à éviter deux écueils: l'instrumentation et la banalisation de *l'holocauste*.

D'abord, la *Shoah* ne doit pas servir d'introduction ou de prétexte à vouloir régler des comptes. Elle n'est pas un instrument, ni un pion dans un jeu de société.

Actuellement une partie de l'opinion publique mêle l'holocauste, le problème israélo-arabe et le terrorisme. Une discussion autour des bombardements alliés contre le territoire allemand vient de s'ajouter à ce pot-pourri riches en préjugés. Or, le danger de ravalier les camps de concentration à une catastrophe parmi d'autres, à en faire un dérapage de l'Histoire est inquiétant. Le pas à franchir pour rejoindre des thèses négationnistes n'est pas grand!

La mémoire de la *Shoah* est un phare qui doit nous protéger des écueils dangereux du *gouffre moral*. Honorer le souvenir des millions de victimes, c'est honorer la condition humaine dans toute ses splendeurs et dans toute ses libertés. Dans ce sens l'œuvre de Jean Daligault est un appel à l'humanité, réalisé par quelqu'un d'extraordinaire pour la postérité.

^{8[8]} Trausch, Gilbert (dir.): "Histoire du Luxembourg – Destin européen d'un petit pays", Editions Privat, 2002, p.252